

Rapport de la Commission Technique

Préavis Municipal N° 02/2016

Demande de crédit pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys

La commission technique, si après nommée CT, mandaté par le bureau du conseil pour étudier le préavis était composée de Jean-Yves Chapuis, Jean-Jacques Fayet, Olga Liguori, Françoise Morier et Lothar Helm, président. Dans une séance le 15 août la CT ensemble avec la commission de finance était informée par la municipalité, ainsi que M. Fragnière de Fragnière Partenaires sur le contexte de la demande de crédit pour l'organisation du concours relatif à la construction du nouveau Collège des Esserpys. M. Fayet était excusé. Après la réunion commune la commission technique à discuter à huis clos le projet et élaborer les bases de ce rapport.

Au début de la séance M. Fragnière donnait une synthèse de l'étude de faisabilité sur l'infrastructure scolaire de notre commune. M. Fragnière avait présenté le rapport à l'ancien conseil communal avant la séance du 19 mai 2016. Après la présentation, les membres des deux commissions avait la possibilité de poser des questions à M. Fragnière ainsi qu'aux membres de la municipalité présents.

La CT aimerait juste rappeler rapidement les points les plus importants :

- les collèges de Prazqueron et d'Esserpys sont les deux vétustes et doivent être remplacés indépendamment de l'augmentation du nombre d'élèves
- suite à la LEO toutes les classes de l'école primaire, les classes 1 à 8 harmos, doivent être logées à Romanel. Il faudra alors rapatrier 3 classes actuellement à Prilly.
- Le parascolaire doit être développé comme ordonné par le Canton.
- Le préscolaire (la garderie) provisoirement logé au collège du Rosset doit trouver son bâtiment définitive.

Dans son rapport la société Fragnière et Partenaires propose la construction de plusieurs bâtiments scolaires sur trois sites : aux Esserpys, à Prazqueron et au Brit supérieur. Il est proposé que le plus grand de ces nouveaux collèges soit situé aux Esserpys. Ce site abritera aussi l'administration et le PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire). La taille du nouveau collège (vois plus tard) nécessite la construction d'une salle de gymnastique selon la norme VD6, c'est à dire environ 3 fois plus que la salle existante.

Dans la première étape, celle qui concerne le concours actuellement prévu seront construit 18 salles de classe, 2 salles de dégagement, 1 salle ACT-ACM, 2 salles multi-usage et rangements, des bureaux de direction, secrétariats, salle des maîtres, aula et économat pour 200 personnes, 2 locaux pour le PPLS, une bibliothèque, une salle de gymnastique selon la norme VD6 et des installations parascolaires. La surface totale selon l'étude devait être environ 8'000 m2. La fin des constructions est prévue au 2020. Dans cette étape le nouveau collège d'Esserpys sera capable de loger tout seul les 15 classes de l'école primaire actuelle selon LEO (12 actuellement à Romanel et 3 à Prilly). Les constructions futures, Prazqueron, Brit supérieur et éventuellement l'étape deux du collège d'Esserpys seront abordés après et selon nécessité.

Comme bien expliqué dans le préavis, la municipalité a choisi de lancer un concours de projet. Ce pour cela qu'elle demande un crédit. Le conseil communal sera sollicité encore deux fois après – en mi 2017 pour un crédit d'étude et en mi 2018 pour le crédit d'ouvrage. Si tout avance comme prévu le nouveau collège sera construit entre mi 2018 au mi 2020. Il faut aussi mentionner que les plans aux pages 5 et 6 du projet sont seulement indicatifs. Les soumissionnaires seront liés aux surfaces et aux volumes définis dans le plan de quartier ainsi qu'au cahier de charge.

Avant de revenir sur sa proposition la CT trouve nécessaire de mentionner quelques points :

- Le préavis dans sa version originale ne donne aucune information sur le nombre de classes ou d'élèves actuelles. Ces données nous semblent importantes pour pouvoir juger l'envergure du projet de construction. Comme déjà mentionnée plus haut, actuellement il y a 15 classes de l'école primaire. Les 18 classes et les salles annexes prévues dans la première étape du projet Esserpys seront alors capable d'accueillir la totalité des élèves actuels ainsi que la légère augmentation prévu dû aux nouvelles constructions liées au PPA "Le Village" et au PQ "Pré Jaquet".
- Pour le concours il faut élaborer un cahier de charge à suivre par les soumissionnaires. Dans ce cahier de charge sera fixé ce que la commune de Romanel souhaite que les soumissionnaires considèrent dans leurs projets. Sans être exhaustive la CT aimerait mentionner quelques points qu'elle estime d'être d'importance:
 - a) *la qualité de construction* souhaitée, construction durable, planification énergétique, ...etc
 - b) *la problématique du trafic individuel* : places de parc, parking pendant des manifestations dans l'aula et dans la salle de gymnastique. Un tel établissement scolaire n'était pas à l'ordre du jour lors de l'étude "Mobilité à l'ouest du LEB"
 - c) *l'aménagement extérieur* : les réaménagements de la zone de détente pour les jeunes (place de jeu, place de sport, ...etc)
- De plus, il nous semble primordial qu'une solution, en site propre, pour le passage des voies du LEB par les TIM soit liée et opérationnelle à la mise en service de nouveau collège. L'accès de l'école et de la salle de gymnastique par les pompiers et les ambulances doit être libre à tout moment sans être bloqué par des barrières fermées pendant des longues minutes. Le spectre des queues de voitures bloquées tous les matins entre 7 et 9 heures au passage à niveau est réel. A cela s'ajoutent les voitures des visiteurs accédant aux spectacles à l'aula ou aux événements sportifs...
- Dans le texte du préavis, en haut de la page 2, il est écrit " Ce travail a conduit au choix suivants, qui ont été présentés lors du Conseil Communal du 19 mai 2016" Ce n'est pas un choix mais bien *une étude de faisabilité* selon les mots de M. Fragnière, c.f. PV de la séance.
- Le préavis mentionne également l'évolution sur le site de Prazqueron, pour un total de 12 classes ainsi que la deuxième étape aux Esserpys (2030). Si on additionne toutes les classes de ces projets on arrive à 44 classes pour le primaires, soit environ trois fois ce que Romanel utilise. Ces projets seront seulement lancés si un agrandissement de cette envergure sera nécessaire dû au développement de la commune.

La CT propose de faire participer la future commission d'urbanisme (ou au moins des représentants de cette commission) à l'élaboration du cahier de charge. De même, la CT

3

propose d'informer régulièrement la commission d'urbanisme de l'avancement du concours en distribuant par exemple les PV des séances de la BAMO.

La Commission technique à l'unanimité/majorité de ses membres vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 02/2016 adopté en séance de Municipalité du 25 juillet 2016, ;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- ouï le rapport de la Commission technique ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis tel que présenté
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 360'000.-- TTC pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une période de 10 ans.

Pour la Commission technique :

Jean-Luc Chapuis

Jean-Jacques Fayet

François Morier

Olga Liquori

4

Lothar Helm, Président et rapporteur

Romanel, le 25 août 2016